

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 10 Juillet 2020

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, STEPHANY Jacques, BELLEC Jean-Pierre, BRAMOULLÉ Séverine, PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, POIRIER RODRIGUEZ Céline, DOUSSON Hélène, TIREAU Marion, BOCQUET Damien, PASCO Cécile.

Absents excusés : QUINIOU Solange donne pouvoir à BOUGEOT Frédéric, PAILLARD Françoise, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, POULAIN Alexis donne pouvoir à GALLE Jean-François.

Secrétaire de séance : Marion TIREAU

## 1. Validation du compte-rendu du CM du 29 juin 2020

Approbation du compte-rendu du CM du 29 juin 2020

## 2. Elections sénatoriales

### Délibération n° 2020-045 : Elections sénatoriales : désignation des délégués

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente le 10 juillet 2020 à dix-huit heures et trente minutes.

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

***Messieurs Stéphane FAOUCHER, Jacques STEPHANY et Damien BOCQUET et Madame Cécile PASCO.***

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**b) Les listes déposées et enregistrées :**

Composition des listes :

La liste menée par Frédéric BOUGEOT est composée par :

- ↳ Titulaires : Frédéric BOUGEOT, Solange QUINIOU, Jean-François GALLE, Morgane NGUIE, Stéphane FAUCHER
- ↳ Suppléants : Géraldine FOUCHER, Jean-Pierre BELLEC, Hélène DOUSSON

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

**c) Élection des délégués titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 16
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 16

**1<sup>re</sup> répartition :**

Ont obtenu :

- liste menée par Frédéric BOUGEOT : 16

Le quotient applicable est :  $16 / 5 = 3.2$

La liste menée par Frédéric BOUGEOT obtient :  $16 / 3.2 = 5$  sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste menée par Frédéric BOUGEOT : 5 sièges

**d) Élection des délégués suppléants**

*NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de mandats, c'est à dire le nombre de suppléants à élire.*

**1<sup>re</sup> répartition :**

Ont obtenu :

- liste menée par Frédéric BOUGEOT : 16

Le quotient applicable est :  $16 / 3 = 5.33$

La liste menée par Frédéric BOUGEOT obtient :  $16 / 5.33 = 3$  sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste menée par Frédéric BOUGEOT : 3 sièges

### 3. Personnel communal

#### **Délibération n° 2020-046 : Personnel communal : modification de la délibération n°D2020026 portant création de 2 postes en CUI-PEC**

Par délibération en date du 8 juin 2020, le conseil municipal a créé 2 postes en CUI-PEC d'agent périscolaire polyvalent pour un temps de travail annualisé de 20h/semaine (20/35<sup>ème</sup>) pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2020.

Après avoir réfléchi à la réorganisation des services à la rentrée prochaine, après consultation et accord des agents concernés, le maire propose de modifier la précédente délibération comme suit :

Les 2 emplois en CUI-PEC créés seront sur des temps de travail de 20,59/35<sup>ème</sup> et 24.29/35<sup>ème</sup> au lieu de 20/35<sup>ème</sup> pour des postes d'agents périscolaires polyvalents, pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2020.

*Echanges :* M. BELLEC demande jusqu'à quel temps de travail nous pouvons monter pour ce type de contrat. En réponse, il est indiqué que la commune a déjà embauché des agents en CUI-PEC sur des contrats de 30/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 15 voix pour et 1 contre (M. BELLEC) :

- De modifier la délibération n°D2020026 du 8 juin 2020 dans le sens où les temps de travail seront de 20.59/35<sup>ème</sup> et 24.29/35<sup>ème</sup> au lieu de 20/35<sup>ème</sup> ;
- D'autoriser le maire ou l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2020-047 : Personnel communal : création d'un emploi supplémentaire en CUI-PEC**

Compte-tenu de la réorganisation planifiée à la rentrée scolaire de septembre 2020, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un emploi en CUI-PEC supplémentaire pour un temps de travail de 29.86/35<sup>ème</sup> sur un poste d'agent périscolaire polyvalent pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 15 voix pour et 1 contre (M. BELLEC) :

- De créer un emploi en CUI-PEC supplémentaire pour un poste d'agent périscolaire polyvalent pour un temps de travail de 29.86/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2020 ;
- D'autoriser le maire ou l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### 4. Agence Locale de l'Energie et du Climat

#### **Délibération n° 2020-048 : Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC) : adhésion**

L'ALEC est une association locale regroupant des collectivités locales, des entreprises et des associations du territoire. Elle nous accompagne pour nous aider à prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques pour mieux vivre aujourd'hui et demain.

L'ALEC peut nous aider à suivre quotidiennement les consommations énergétiques de nos bâtiments communaux afin de mieux les maîtriser. Elle nous conseille sur les rénovations thermiques à effectuer sur certains bâtiments et nous aide à monter les dossiers de demande de financement adéquate dans le cadre d'opérations d'amélioration thermique et énergétique. Cela sera, notamment, utile pour le changement de chaudière de la salle polyvalente et dans notre objectif de réduction des dépenses énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communaux.

L'adhésion à l'ALEC représente 1.56 €/habitant soit 2 502.24 € pour 2020.

*Echanges :* M. BELLEC demande si nous n'aurions pas les mêmes services par l'ADEME. Mme TIREAU demande s'il s'agit d'une nouvelle adhésion ou d'un renouvellement d'adhésion. Mme DOUSSON demande si l'ALEC travaille avec des fournisseurs partenaires ou non. M. PINEL demande si cette adhésion ne pourrait pas se faire via la CCVIA. M. STEPHANY fait part que le département pourrait proposer le même genre de prestation.

En réponse à Mrs. BELLEC, PINEL et STEPHANY et à Mmes TIREAU et DOUSSON, M. FAOUCHER et M. le maire informe qu'il s'agit d'une nouvelle adhésion et que l'ALEC est une association complémentaire à l'ADEME. En effet, l'ADEME ne propose pas de suivi des consommations énergétiques sur place. Elle conseille pour orienter les choix des acteurs socio-économiques et accompagne financièrement la rénovation énergétique.

L'ALEC est une association indépendante et n'a pas de partenariats avec les fournisseurs. Chaque adhérent demeure libre de missionner qui il veut pour leurs travaux.

Concernant le Département, la question est à creuser, l'adhésion à l'ALEC n'est prise que pour une année, reconductible si besoin. L'important est de pouvoir bénéficier des conseils et de l'aide de l'ALEC, dans l'immédiat, pour le changement de la chaudière de la salle polyvalente qui doit se faire avant cet hiver.

La CCVIA adhère déjà à l'ALEC pour ses propres bâtiments. Des partenariats CCVIA, communes et ALEC peuvent être faits, pour des opérations importantes, mais à condition que la commune concernée adhère aussi à l'ALEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adhérer à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention d'adhésion ;
- D'autoriser le maire ou l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 5. Eclairage Public

### **Délibération n° 2020-049 : Rénovation de l'éclairage public : lancement des études détaillées d'avant-projet définitif**

M. le maire rappelle au conseil municipal, que dans sa séance du 8 juin 2020, il leur avait fait part que le parc d'éclairage public deviendrait, pour partie, obsolète à compter du 01/01/2025. Il leur rappelle qu'il avait fait une demande au SDE 35 pour un chiffrage des travaux de rénovation de cet éclairage public. Il leur présente donc les estimatifs du SDE 35 qui réparti les travaux en 4 tranches (conformément à notre demande) :

	<b>Montant estimé des travaux</b>	<b>Subvention du SDE 35</b>	<b>Reste à charge de la commune</b>
<b>Tranche 1 :</b> rue de l'Illet	29 783.16 €	17 750.76 €	12 032.40 €
<b>Tranche 2 :</b> rue de l'Ille et des Camélias	41 119.98 €	24 507.50 €	16 612.48 €
<b>Tranche 3 :</b> rues de Magnolias et des Mimosas	46 783.22 €	27 882.79 €	18 900.43 €
<b>Tranche 4 :</b> rue de la forge	27 298.70 €	16 270.02 €	11 028.68 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>144 985.06 €</b>	<b>86 411.07 €</b>	<b>58 573.99 €</b>

Il propose d'étaler cette rénovation sur 3 ou 4 ans et demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à engager, auprès du SDE 35, les études détaillées d'avant-projet définitif et les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'effectuer les travaux de rénovation d'éclairage public ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à lancer, auprès du SDE 35, les études détaillées et les travaux ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer les conventions d'engagement nécessaire à la poursuite de cette affaire ;
- D'autoriser le maire ou l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 6. Questions diverses

→ Chats errants : le maire fait part au conseil municipal qu'il a pris un arrêté relatif à la capture/stérilisation des chats errants sur la commune et notamment autour des jardins partagés où la population grandit. Il précise que le but de cet arrêté est de limiter la prolifération des chats en les capturant, les stérilisant et en les relâchant dans les endroits où ils ont été capturés. Aucun mal ne leur est fait. Cette action est menée en collaboration avec la fondation CLARA de Casteljaloux dans une politique innovante en matière de protection des populations de chats errants.

→ Proposition d'achat d'un véhicule benne pour le service technique : Messieurs GALLE et FAUCHER informe que le conseil municipal qu'ils sont allés voir, accompagné par M. DÉSÉVÉDAVY, responsable du service technique, plusieurs véhicules pour l'atelier et qu'ils en ont trouvé un chez MARTENAT à Chantepie. Il s'agit d'un camion benne de marque IVECO d'environ 150 000 km. Il est en bon état, la benne a été changée et possède un coffre derrière la cabine de conduite pour pouvoir y mettre des outils. Le prix du véhicule est d'environ 19 600 € HT (carte grise incluse) auquel il faudra probablement ajouter un gyrophare.

Mme TIREAU demande si le logo de la commune pourrait être apposé sur le véhicule. Un nouveau logo est en projet mais il serait intéressant d'identifier les véhicules communaux lorsque ceux-ci sont sur les routes de campagne.

→ Prochain conseil : en septembre, date à déterminer.